

CetteFamille accompagne les services MJPM devant gérer des mesures en accueil familial ou faisant appel à un intervenant en gré à gré (emploi direct).

Afin de vous aider au mieux, CetteFamille propose la **gestion administrative**, tout au long du processus. Le coordinateur CetteFamille est un interlocuteur expert et dédié, joignable pour accompagner les bénéficiaires tout au long de la vie du contrat.



Accueil familial

Nous gérons l'ensemble du volet administratif spécifique à l'accueil familial

- Déchargez-vous des tâches administratives
- Concentrez-vous sur votre cœur de métier
- Gagnez du temps et du budget

Faites appel au seul prestataire spécialiste de l'accueil familial

Emploi direct (SAP)

Nous gérons vos contrats d'emplois directs de gré à gré (services à la personne)

- Centralisez la **gestion des contrats** chez un interlocuteur unique
- Profitez de notre **expertise juridique** pour la rédaction, la rupture des contrats, les arrêts de travail...
- Accédez à nos **outils et process** dédiés

Décembre 2019

*Présentation du dispositif sur le site
www.cettefamille.com/services/tutelles-mjpm/*

Gain de temps

16 jours ETP par mois pour 100 dossiers, en moyenne.

Soit 70min par dossier et par mois de traitement administratif et relation avec les bénéficiaires.

Gain de budget

Un coût inférieur à 10 €TTC par dossier, en moyenne.

Nous mutualisons les coûts à l'échelle nationale, nous déployons des outils et process adaptés à chaque association.

Suivi individualisé

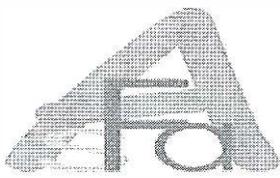
Nous dédions un interlocuteur expert, capable d'accompagner spécifiquement le projet de vie de chacun de vos bénéficiaires.



Parlons-en ! Étudions ensemble les spécificités de votre structure, et voyons comment avancer ensemble. Valéry, Directeur des Partenariats, répond à vos questions.

07 60 71 87 53

valery@cettefamille.com



Décembre 2016
Courrier aux personnes accueillies

Madame, Monsieur,

L'ASFA intervient auprès de vous dans le cadre d'une mesure de protection.

Vous êtes aujourd'hui hébergé en famille d'accueil. Cette situation nécessite une prise en charge administrative spécialisée (rédaction de contrat, bulletins de salaire, ...). Du fait de l'évolution de la législation **L'ASFA n'est plus en mesure d'assurer cette expertise particulière.**

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer que notre association a mis en place un partenariat avec « Cette Famille », organisme social et solidaire dédié à la gestion administrative de l'accueil familial.

Ce partenariat s'inscrit dans la volonté d'amélioration continue de notre service et la sécurisation de votre accueil familial.

Pour toute les interrogations ou questions que vous pourriez avoir, vous trouverez en annexe un détail de ce que cet organisme prend en charge. Votre délégué mandataire viendra vous rencontrer pour vous donner toute autre explication dont vous pourriez avoir besoin.

LE DIRECTEUR,

DAVID RABOUILLE

CetteFamille

Qui Sommes-nous ?

Marie-Pierre MASCLE-GARCIA
Coordinatrice pour l'ASFA 64
05 54 54 58 59
Marie-pierre@cettefamille.com
Lun au vendredi – 9h-18h

CNiL

Conformité n°1955858

▶ CetteFamille est spécialisée dans l'accueil familial et notamment dans la gestion administrative des accueils



Prestataire de Services
S'ADRESSE À VOUS

▶ Nos coordinateurs prennent en charge la gestion administrative personnalisée de l'accueil de vos majeurs protégés : plus de contrats à rédiger, d'avenants à renvoyer, de bulletins à éditer, de déclarations sociales, de remplacements,...

BANQUE DE FRANCE

EUROSISTÈME

Agrément BDF

▶ Un seul numéro dédié devient le point d'entrée pour tout ce qui concerne l'accueil familial. Il est accessible par vos mandataires, vos majeurs et les familles accueillantes de 9h à 18h du lundi au vendredi

Cette Famille

Les missions

05 54 54 58 59

Marie-pierre@cettefamille.com

Lun au vendredi – 9h-18h



Le saviez-vous ?

#1 Le Prélèvement à la Source entre en vigueur le 01.01.2020, il sera obligatoire à cette date et les majeurs accueillis devront directement régler les impôts des accueillants.

#2 L'accueil familial bénéficie d'un crédit d'impôt de 50% sur la partie services rendus et frais de sujétion même si le majeur ne paye pas d'IR.

#3 Le passage au CESU devient obligatoire en 2019, Cette Famille travaille avec le CESU depuis 2017 et vous permet de conserver une souplesse nécessaire dans l'édition des bulletins - avec nous, rien ne changera pour vous.

Nous gérons complètement le volet administratif de l'accueil familial

- Edition des bulletins de rémunération
- Edition des contrats et avenants
- Envoi des bulletins et documents aux accueillants/accueillis/mandataires
- Déclarations sociales
- Gestion du paiement accueilli/accueillant

Nous mettons à disposition des outils et services pour faciliter la gestion des mandataires et des administratifs

- Mise en place d'une plateforme téléphonique avec numéro et coordinateur dédiés à votre association
- Continuité de services du lundi au vendredi de 9h à 18h -> réactivité
- Réponse à l'ensemble des questions juridiques/logement/sociales en lien avec l'accueil
- Recherche de famille d'accueil dans toute la France

Nous prenons en charge le Prélèvement à la Source

- Déclarations des revenus des accueillants
- Calcul du super net et de l'imposition
- Gestion de l'impôt payé par le Majeur au titre de son statut d'employeur

A partir du 01/01/2020